
	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	<b>Sportifs</b>
	<b>Tournois Jeunes Amicaux</b>

## Table des matières


---

Objet.....	3
Article 1 : Règlement .....	3
Article 2 : Demande d'organisation.....	3
Article 3 : Inscriptions et désinscriptions .....	4
Article 4 : Tableaux.....	5
Article 5 : Poules.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Article 6 : Bad'adapté (Mini-Badminton) .....	5
Article 7 : Remplacement d'un joueur et modification d'un tableau .....	6
Article 8 : Têtes de séries (TDS).....	7
Article 9 : Horaires.....	7
Article 10 : Forfait d'un joueur .....	7
Article 11 : Volants .....	8
Article 12 : Aspects pédagogiques.....	8
Article 13 : Sécurité .....	9

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	<b>Sportifs</b>
	<b>Tournois Jeunes Amicaux</b>

**HISTORIQUE DES RÉVISIONS APPROUVÉES PAR L'ORGANE D'ADMINISTRATION**

Version	Modifications	Date
202401	Version initiale	17/01/2024

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	<b>Sportifs</b>
	<b>Tournois Jeunes Amicaux</b>

## Objet

Les clubs affiliés à la Ligue Francophone Belge de Badminton (LFBB) organisent, en collaboration avec celle-ci, des tournois jeunes amicaux, dénommés ci-après « TJA », regroupant des jeunes de 7 à 17 ans par niveau indépendamment de leur âge et de leur genre.

Le présent règlement constitue une annexe du règlement d'ordre intérieur de la L.F.B.B. dont il fait partie intégrante.


## Article 1 : Règlement

1. Tout tournoi jeunes amical est soumis au présent règlement qui fixe d'une manière générale les droits, devoirs et obligations des organisateurs et des participants.
2. Sauf stipulations contraires comprises dans le présent règlement, les matches organisés lors d'un TJA sont joués conformément aux règles de jeux édictées par la B.W.F. (Badminton World Federation).
3. Toute organisation qui sort du cadre du présent règlement sera laissée à l'appréciation du pôle Bad'jeunes de la LFBB.

## Article 2 : Demande d'organisation

1. Toute demande d'organisation d'un TJA doit être introduite auprès de la Ligue Francophone Belge de Badminton au plus tôt 12 mois et au plus tard 3 mois avant la date du tournoi via le formulaire en ligne disponible sur le site de la LFBB (<https://lfbb.be/page/tournois-jeunes-amicaux>.)
2. Un TJA peut être organisé entre la semaine 38 de l'année X et la semaine 19 de l'année X+1.
3. Deux tournois jeunes (TJA ou officiels) ne peuvent être organisés simultanément le même jour s'ils se déroulent à moins de 1h de route l'un de l'autre (temps de parcours fixé avec une circulation fluide via Google Maps).
4. Pour introduire une demande d'organisation, l'organisateur doit :
  - Disposer de minimum 4 terrains durant 8 heures consécutives ou 6 terrains durant 4 heures consécutives
  - Déterminer à l'avance le nombre minimum de participants pour que son tournoi puisse avoir lieu et le nombre maximum de participants qu'il pourra accueillir
  - S'engager à promouvoir son tournoi de manière proactive auprès des clubs de sa région

Version : 202401	Approuvé par l'organe d'administration le 17/01/2024	Page 3 / 9
------------------	---	------------


	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	<b>Sportifs</b>
	<b>Tournois Jeunes Amicaux</b>

5. La date et l'heure de demande d'organisation du formulaire et l'évaluation des organisations antérieures est prise en compte pour établir les priorités.

### **Article 3 : Inscriptions et désinscriptions**

1. Les TJA sont accessibles :
  - à tous les jeunes âgés de 7 à 17 ans
  - aux jeunes de moins de 7 ans capables de réaliser 8 échanges d'affilé avec un partenaire
  - aux joueurs d'une école de jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans durant la saison en cours.
2. Les inscriptions sont ouvertes au plus tôt 60 jours et au plus tard 30 jours avant le début de la compétition.
3. Les inscriptions sont clôturées le vendredi de la semaine qui précède le tournoi (J-8 ou J-9 selon que le tournoi est organisé un samedi ou un dimanche).
4. Pour les joueurs affiliés à la LFBB, seules les inscriptions en ligne via la plate-forme [lfbb.tournamentsoftware.com](http://lfbb.tournamentsoftware.com) sont autorisées.
5. Un joueur non affilié à une fédération de badminton reconnue est autorisé à participer à un TJA en s'inscrivant par email envoyé au secrétaire du tournoi avant la clôture des inscriptions. Le coût d'inscription d'un joueur non affilié est augmenté de 5 euros.
6. Un joueur étranger affilié à la fédération de badminton de son pays est autorisé à participer à un TJA en s'inscrivant par email envoyé au secrétaire du tournoi avant la clôture des inscriptions.
7. L'inscription d'un joueur n'est prise en compte que si elle est accompagnée du formulaire d'auto-évaluation complété avant son premier TJA de la saison (le joueur peut être aidé par un proche ou son moniteur pour des questions de compréhension). Ce formulaire est disponible sur la page d'accueil du TJA.
8. Les inscriptions sont prises en compte en fonction de leur ordre d'arrivée. Toute inscription dépassant la capacité maximale du tournoi sera placée sur la liste des réserves.
9. Tout moniteur des joueurs participant à un TJA doit envoyer un ordre de force de ses joueurs à [badjeunes@lfbb.be](mailto:badjeunes@lfbb.be) au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (le document type se trouve sur [www.lfbb.be/page/tournois-jeunes-amicaux](http://www.lfbb.be/page/tournois-jeunes-amicaux)).
10. Tout joueur peut se désinscrire du tournoi, via la plate-forme [lfbb.tournamentsoftware.com](http://lfbb.tournamentsoftware.com) pour les joueurs affiliés à la LFBB ou par email envoyé à l'organisateur pour tous les autres joueurs, au

Version : 202401	<b>Approuvé par l'organe d'administration le 17/01/2024</b>	Page 4 / 9
------------------	---	------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	<b>Sportifs</b>
	<b>Tournois Jeunes Amicaux</b>

plus tard à la clôture des inscriptions. Toute désinscription hors délai est considérée comme un forfait (cf .art. 10).


### **Article 4 : Tableaux**

1. Les tableaux sont construits de telle sorte que chaque joueur puisse disputer un minimum de 3 matches et un maximum de 5 matches dans un laps de temps compris entre 3 et 4 heures.
2. Les tableaux sont organisés, de préférence et dans la mesure du possible, au format Monrad à 8 joueurs sur trois tours. À chaque tour, le joueur rencontre un autre joueur ayant obtenu le même résultat que lui (victoire ou défaite) au tour précédent. Dans certains cas laissés à l'appréciation de la LFBB, un tableau Monrad peut-être organisé avec 16 joueurs sur quatre tours.
3. À défaut de pouvoir organiser un tableau au format Monrad, ce tableau sera organisé en poule en assurant le minimum de 3 matches par joueur. Le classement d'une poule est établi en tenant compte des critères de l'article 212.5 du règlement 'Sportifs – Tournois'.
4. Les tableaux sont réalisés par la LFBB sur base d'une liste hiérarchisée des participants elle-même établie sur base du formulaire d'auto-évaluation des joueurs, de l'évaluation de leur moniteur et de leurs résultats antérieurs. Les 8 joueurs les mieux notés, quel que soit leur âge et leur genre, entrent dans le premier tableau, les 8 suivants dans le second tableau , ...
5. Le simple est la seule discipline organisée lors d'un TJA.
6. Les tableaux sont publiés sur [www.lfbb.tournamentsoftware.be](http://www.lfbb.tournamentsoftware.be) le vendredi précédent la compétition (J-1 ou J-2 selon que le tournoi est organisé un samedi ou un dimanche).

### **Article 5 : Bad'adapté (Mini-Badminton)**

1. La LFBB peut, sur base de l'évaluation du niveau des participants, de leur âge et de leurs expériences en compétition, décider de créer un ou plusieurs tableaux « Bad'adapté ».
2. Pour les tableaux "Bad'adapté", l'organisateur réduit les dimensions du terrain comme suit :
  - Ligne de fond = ligne de service long pour les doubles
  - Lignes de côté = lignes de côté du terrain de simple réduites de 43 cm latéralement de chaque côté du terrain
3. La hauteur du filet est abaissée autant que possible jusqu'à une hauteur minimum de 140 cm au centre du terrain.
4. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart jusqu'à un score maximum de 15-14.

Version : 202401	Approuvé par l'organe d'administration le 17/01/2024	Page 5 / 9
------------------	---	------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	<b>Sportifs</b>
	<b>Tournois Jeunes Amicaux</b>

5. Si les moniteurs présents se rendent compte que les règles officielles du service ne favorisent pas le jeu, le serveur peut se placer où il le souhaite derrière la ligne du service court et servir dans toute la zone de jeu adverse située après la ligne de service court.

## Article 6 : Remplacement d'un joueur et modification d'un tableau

1. Si un forfait est porté à la connaissance de l'organisateur avant le vendredi 12h00 qui précède le tournoi, ce dernier peut :
  - a. en cas de présence d'un joueur réserve dans la même tranche horaire, remplacer le joueur absent comme suit :
    - Si le joueur réserve est du même niveau que le joueur absent, ce dernier est simplement remplacé par ce joueur réserve.
    - Si le joueur réserve est d'un niveau inférieur à celui du joueur absent, ce dernier peut être remplacé par le premier joueur du tableau inférieur (s'il existe). Cette procédure peut être appliquée sur plusieurs tableaux successifs de la même tranche horaire jusqu'à ce que le joueur réserve puisse être intégré dans un tableau.
    - Si le joueur réserve est d'un niveau supérieur à celui du joueur absent, ce dernier peut être remplacé par le dernier joueur du tableau supérieur (s'il existe). Cette procédure peut être appliquée sur plusieurs tableaux successifs de la même tranche horaire jusqu'à ce que le joueur réserve puisse être intégré dans un tableau.
  - b. en cas d'absence de joueur réserve dans la même tranche horaire, organiser/maintenir le tableau en poules (cf. art. 4.3).
  
2. Si un forfait est porté à la connaissance de l'organisateur après le vendredi 12h00 qui précède le tournoi, le joueur absent n'est pas remplacé et le tableau est organisé en poules (cf. art. 4.3) excepté dans le cas d'un tableau Monrad à 16 joueurs (cf. art. 6.3).
  
3. En cas d'absence de 1 à 3 joueurs dans un tableau organisé en Monrad à 16 joueurs, le tableau n'est pas modifié sauf si les joueurs absents sont programmés l'un contre l'autre au premier tour. Le cas échéant, ces joueurs absents (bye) sont déplacés contre les têtes de série 1 à 3 selon le nombre de joueurs absents.  
 Si 4 joueurs sont absents, le tableau est subdivisé en un tableau Monrad avec les 8 premiers joueurs et une poule avec les 4 joueurs suivants.  
 Si plus de 4 joueurs sont absents, l'organisateur s'arrangera au mieux pour garantir 3 matches à chaque joueur.
  
4. Si, à la suite d'un ou plusieurs forfaits dans son tableau, un joueur a moins de 3 matches, l'organisateur veillera, dans la mesure du possible, à lui trouver autant d'adversaires d'un niveau proche que nécessaire pour lui garantir 3 matches. Ces matches de remplacement ne seront pas comptabilisés pour les adversaires.

Version : 202401	Approuvé par l'organe d'administration le 17/01/2024	Page 6 / 9
------------------	---	------------



### **Article 7 : Têtes de séries (TDS)**

1. Il n'y a aucun tirage au sort, la place d'un joueur dans un tableau est déterminée par sa place dans la liste hiérarchisée des participants (cf. art. 4.4).
2. Les joueurs sont placés dans un tableau comme suit :
  - a. Dans un tableau Monrad :
    - TDS 1 vs TDS 8
    - TDS 4 vs TDS 5
    - TDS 3 vs TDS 6
    - TDS 2 vs TDS 7
  - b. Dans 2 poules :
    - TDS 1, TDS 4 et TDS 5 dans la première poule
    - TDS 2, TDS 3, TDS 6 et, le cas échéant, TDS 7 dans la deuxième poule
  - c. Dans une poule unique
    - L'organisateur veille à ce que les TDS 1 et TDS 2 s'affrontent en dernier lieu.

### **Article 8 : Horaires**

1. Si le tournoi se déroule la veille d'un jour ouvrable, les matches ne peuvent débuter qu'au plus tôt à 9h00 et au plus tard à 18h30.
2. Si le tournoi ne se déroule pas la veille d'un jour ouvrable, les matches ne peuvent débuter qu'au plus tôt à 9h00 et au plus tard à 20h00.
3. L'organisateur communique la tranche horaire de jeu aux participants, par mail, au plus tard 5 jours avant le début du tournoi.

### **Article 9 : Forfait d'un joueur**

1. Tout joueur absent à l'annonce de son match est déclaré forfait et ne pourra être aligné dans aucun autre match de la journée.
2. Toute absence doit être justifiée dans les 24 heures suivant la fin du tournoi auprès de l'organisateur du tournoi qui déterminera si le forfait est volontaire ou involontaire. À défaut d'informations, le forfait est automatiquement déclaré comme volontaire.
3. L'organisateur doit envoyer la liste des joueurs absents, avec mention du caractère du forfait (volontaire ou involontaire), au responsable Compétitions endéans les 3 jours qui suivent son tournoi.



4. Un forfait volontaire peut être justifié par :
- un certificat médical (maladie-blessure) mentionnant la période d'incapacité sportive ;
  - une attestation officielle de présence à des funérailles ;
  - un document probant dont la recevabilité sera laissée à la libre appréciation du Responsable Compétitions.

Le justificatif d'absence à un tournoi doit parvenir au Responsable Compétitions endéans les 5 jours ouvrables qui suivent la fin de ce tournoi.

Tout forfait volontaire non valablement justifié sera sanctionné d'une pénalité de 2 points au code de conduite (cf. art. 15.4 du [règlement disciplinaire](#)). Cette sanction est applicable à tous les joueurs, qu'ils soient affiliés à la LFBB ou non.

### **Article 10 : Volants**


1. Tous les matches sont joués avec des volants synthétiques sauf si les 2 joueurs marquent leur accord pour jouer en plumes.
2. L'organisateur met les volants synthétiques à disposition des joueurs.
3. Les joueurs qui souhaitent jouer en plume doivent fournir leurs volants.
4. Les volants utilisés doivent obligatoirement être homologués par la Fédération Royale Belge de Badminton.

### **Article 11 : Aspects pédagogiques**

Le TJA est un tournoi qui veut faire vivre une bonne première expérience aux jeunes joueurs en favorisant la participation. De ce fait,

- a. L'organisateur ne peut récompenser les vainqueurs de chaque tableau. Il peut par contre récompenser la participation de tous les joueurs par un cadeau "sain et/ou durable".
- b. L'organisateur veillera à rappeler les règles de jeu et de la compétition au début de chaque nouvelle tranche horaire.
- c. Les moniteurs présents dans la salle agiront dans le but de favoriser le jeu et l'envie d'apprendre. Ils favoriseront les prises de décision (gain du point, score, ...) par les joueurs eux-mêmes. Le cas échéant, ils signaleront aux joueurs qu'ils se sont trompés à plusieurs reprises. Au besoin, ils pourront compter les points et apprendre aux enfants à les compter. Pendant les pauses et après les matchs, ils les aideront à réfléchir plutôt qu'à attendre des directives.



	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	<b>Sportifs</b>
	<b>Tournois Jeunes Amicaux</b>

## **Article 12 : Sécurité**

L'organisateur garantit tous les éléments de sécurité dans la salle : présence d'une trousse de secours, d'un DEA, délimitation de l'espace du terrain en cas de proximité avec le passage des spectateurs.